



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B abrégée, sous-catégorie 3.11

**Numéro de la demande :** 2024-0511  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie 3.11 (nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit – nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide OnDeck  
**Numéro d'homologation :** 34709  
**Principe actif (p.a.) :** Tolpyralate/bromoxynil (présent sous forme d'ester d'octanoate)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3609329

### But de la demande

La présente demande visait à modifier l'homologation de l'herbicide OnDeck aux fins suivantes :

1. Ajouter les nouvelles mauvaises herbes suivantes à l'étiquette en utilisant 804 mL/ha appliqués avec ou sans adjuvant mentionné et à 1 070 mL/ha :
  - Lutte contre l'amarante de Palmer (jusqu'à 10 cm de hauteur)
  - Lutte contre le crépis des toits (à partir du stade 1 à 6 feuilles)
  - Lutte contre la soude roulante (jusqu'à 10 cm de hauteur)
  - Lutte contre la bourse-à-pasteur (à partir du stade 1 à 6 feuilles)
  - Lutte contre le tabouret des champs (à partir du stade 1 à 6 feuilles)
  - Lutte contre la mauve à feuilles rondes (à partir du stade 1 à 6 feuilles)
2. Révision du tableau existant des mauvaises herbes contrôlées et mise à jour des noms des produits d'association.

### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes ainsi que les doses et calendriers d'application du produit, demeure inchangé.

## **Évaluation de la valeur**

Des renseignements sur la valeur, consistant en des données d'essais à petite échelle, ont été présentés pour appuyer les allégations relatives aux nouvelles mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette. Ces renseignements ont été jugés favorables à l'ajout sur l'étiquette de l'amarante de Palmer, du crépis des toits, de la soude roulante, de la bourse-à-pasteur, du tabouret des champs et de la mauve à feuilles rondes. En outre, la révision de la liste du tableau des mauvaises herbes contrôlées est bénéfique pour les utilisateurs.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question, et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide OnDeck afin d'inclure les modifications demandées de l'étiquette du produit.

## Références

- 3553038 2024, Weed Control Efficacy of OnDeck Herbicide on New Weed Species, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.3.1, 10.3.2
- 3553039 2023, 10.2.3.3 Appendix 2 - DACO 10 Trial Reports (Efficacy).pdf, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9